

Décret n° 2002-155 du 19 Février 2002
portant nomination du secrétaire général à la justice

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 99- 85 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;
Vu le décret n° 99- 88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 82- 595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92- 011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;
Vu le décret n° 83-1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article premier du décret n° 82- 595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice;
Vu le décret n° 83- 162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice;
Vu , ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;
En Conseil des ministres,

DE CRETE :

Article premier : M. **Albert MOUNDOSSO** est nommé secrétaire général à la justice.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **Albert MOUNDOSSO**, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 Février 2002

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le garde des sceaux,
ministre de la justice

Jean-Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON